COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE 33, RUE DE LA LAUZIERE 05230 LA BATIE NEUVE

Membres en exercice : 33

Membres présents : 28

Nº 2020/7/37 bis

Procurations: 5

VOTES: 33

Pour: 33 Contre: 0 Abstention: 0

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 08 DECEMBRE 2020

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt, le huit du mois de décembre à 18h00, se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de La Bâtie-Neuve (05230), les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) sous la présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le 02 décembre 2020.

Présents:

ACHARD Liliane, AUBIN Daniel, AUROUZE Jean-Marc, BAILLE Juliette, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BOREL Christian, BREARD J. Philippe, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DUBOIS Dominique, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, KUENTZ Adèle, LEYDET Gilbert, MAENHOUT Bernard, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PHILIP Michel, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène, SPOZIO Christine.

Absents excusés:

Mesdames et Messieurs BARISONE Sébastien, CARRET Bruno, DURAND Marc, ESTACHY Jean-François, MICHEL Francine, PARENT Michèle, RENOY Bernard, SAUMONT Catherine.

Procurations:

M. CARRET Bruno donne procuration à Mme DURIF Marlène;
M. DURAND Marc donne procuration à M. BREARD Jean-Philippe;
Mme MICHEL Francine donne procuration à Mme FACHE Valérie;
Mme PARENT Michèle donne procuration à M. ESTACHY Jean-François;
Mme SAUMONT Catherine donne procuration M. BETTI Alain.

Mme Mylène SEIMANDO est élue secrétaire de séance.

Remplace la délibération n°2020/7/37 transmise en préfecture le 10/12/2020 suite à une erreur matérielle au niveau de la date de convocation. Il convient de lire le 02 décembre et non le 03 décembre 2020.

Objet : Déchèterie d'Avançon, acquisition d'une surface de terrain appartenant à la commune d'Avançon

Monsieur le président rappelle aux conseillers communautaires la nécessité d'acquérir une parcelle de terrain complémentaire à proximité de la déchèterie d'Avançon, afin de faire face aux nouvelles filières mises en place, et notamment le développement de la collecte des biodéchets et la création d'une micro plate-forme de compostage.

Le conseil municipal de la commune d'Avançon réuni le 04 décembre 2020, a émis un avis favorable pour la cession de ce terrain, aux conditions suivantes :

- Parcelle concernée : n°1391 Feuille 2 Section 0A
- Surface de l'acquisition au sein de cette parcelle : environ 10 000 m², conformément au plan annexé à la présente délibération

- Prix d'acquisition : 2 €/m²
- Prise en charge de tous les frais annexe (division parcellaire, bornage, document d'arpentage...) par la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve l'exposé du président ;
- Approuve l'acquisition d'une partie de la parcelle mentionnée, pour une surface totale de 10 000 m², conformément au plan annexé à la présente délibération ;
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget ;
- Autorise le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en préfecture le 14 décembre 2020 Et de la publication, le 15 décembre 2020

Monsieur le président,

Joël BONNAFFOUX.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.